



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office des affaires vétérinaires

Herrengasse 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 52 70

www.be.ch/ovet

Notice du 19 décembre 2024

Usage adéquat des antibiotiques

Les bactéries résistantes aux antibiotiques continuent de susciter des inquiétudes dans le monde entier. Avec l'approche One Health, la Suisse a opté pour une démarche globale et intégrée de lutte contre l'antibiorésistance¹. Les enjeux de santé humaine et animale ainsi que les problématiques environnementales étant étroitement liés, ils doivent en effet être abordés ensemble pour parvenir à des résultats significatifs.

À quoi faut-il faire attention en tant que détentrice ou détenteur d'animaux ?

1. Achat d'antibiotiques à titre de stock

Les antibiotiques destinés au traitement préventif d'animaux de rente (tarisseurs p. ex.) ne peuvent pas être achetés à titre de stock. Il est également interdit de se procurer des antibiotiques critiques à titre de stock.

2. Tarissement sélectif

Au lieu de traiter toutes les vaches à titre préventif avec des antibiotiques au moment du tarissement, la ou le vétérinaire établit avec la détentrice ou le détenteur d'animaux un programme de traitement adapté à la situation de l'exploitation. Il s'agit pour ce faire d'analyser et d'évaluer le nombre de cellules présentes dans le lait, les prédispositions au développement de mammites, les résultats de l'analyse bactériologique du lait ainsi que les facteurs liés à la détention et à la gestion des animaux. Ainsi, seules les vaches pour lesquelles un traitement est nécessaire se verront administrer des antibiotiques lors du tarissement. Ce procédé permet en outre d'utiliser un médicament adapté à l'exploitation.

¹ [Stratégie Antibiorésistance Suisse \(StAR\) et plan d'action One Health StAR 2024-2027](#)
213x75 MB Sorgfältiger Umgang Antibiotika_fr.docx

3. N'utiliser des antibiotiques critiques que si les alternatives ne fonctionnent pas

Les antibiotiques dits « critiques » peuvent être utilisés aussi bien pour les êtres humains que pour les animaux. Ils sont indispensables pour la santé humaine et constituent souvent la dernière option disponible pour traiter les infections graves lorsque les autres antibiotiques ne font plus effet. Les groupes de principes actifs suivants font partie des antibiotiques critiques : céphalosporines de troisième et de quatrième génération, fluoroquinolones et macrolides. Seule une utilisation limitée au strict nécessaire pour la santé humaine et animale peut réduire le développement de la résistance aux antibiotiques et préserver l'efficacité de ces derniers.

Les antibiotiques critiques ne doivent par conséquent être utilisés qu'après évaluation par une ou un vétérinaire et que si les autres antibiotiques se sont révélés inefficaces. Il est fondamental d'établir consciencieusement le diagnostic. L'optimisation de la gestion est une mesure de suivi indispensable. Le fait qu'il n'y ait pas de délais d'attente ou que ceux-ci soient courts n'est pas un argument valable pour recourir aux antibiotiques critiques.

4. De bonnes pratiques pour un cheptel en bonne santé

Il est toujours préférable et moins onéreux de prévenir que de mettre en place une thérapie. Il a été démontré que l'optimisation de la détention et de la gestion sont des facteurs décisifs pour garantir la bonne santé des animaux.

Il est inscrit depuis 2022 dans l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires² que les antibiotiques ne doivent pas être utilisés de manière routinière pour compenser des insuffisances en matière d'hygiène, de conditions de détention, de soins ou de gestion de l'exploitation. Il s'agit non pas de renoncer totalement aux antibiotiques mais d'en faire un usage correct. Les animaux malades doivent recevoir un traitement (ou doivent être abattus correctement). Renoncer aux antibiotiques peut être considéré comme allant à l'encontre de la protection des animaux.

Les vétérinaires sont les principaux interlocuteurs des détenteurs et détenteurs d'animaux pour toutes les questions relatives à l'usage adéquat des antibiotiques.

5. Informations complémentaires

Vous trouverez des informations actuelles sur l'antibiorésistance ainsi que sur d'autres thèmes qui y sont liés sur www.star.admin.ch.

² Article 8, alinéa 4 de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires
213x75 MB Sorgfältiger Umgang Antibiotika_fr.docx